

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00650

Numéro SIREN : 831 769 005

Nom ou dénomination : 2603

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 17321

Daniel PARENTY

EXPERT COMPTABLE

Tableau de l'Ordre de la Région Nord Pas-de-Calais

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3 rue Paul Bert

Saint Martin Boulogne

CS 40154 – 62202 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Tél. 03.21.99.18.18

Fax : 03.21.87.40.95

S.A.S. « 2603 »

Société par actions simplifiée au capital de 963 750 euros

2 bis rue du THORIN

62170 MONTREUIL SUR MER

RCS BOULOGNE SUR MER 831 769 005

Rapport du Commissaire aux Apports sur les apports effectués

Par la société par actions simplifiée « LA GRENOUILLERE »

- Par la société à responsabilité limitée « W.A.G.E »

Greffé du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mar

Dépôt n°

du

2018 A 17321
20 DEC. 2018

RCS Boulogne s/M

N° Réf. :

S.A.S. « 2603 »

Société par Actions Simplifiée au capital de 963 750 euros

2 bis rue du THORIN

62170 MONTREUIL SUR MER

RCS BOULOGNE SUR MER 831 769 005

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission qui m' a été confiée par décision de l'associé unique de la S.A.S. « 2603 » en date du 28 novembre 2018, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Alexandre GAUTHIER dans le cadre de l'augmentation du capital de la société S.A.S. «2603 ».

J'ai établi le présent rapport prévu à l'article L 223-9 du Code de Commerce sur la valeur des titres apportés.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport en nature, qui sera signé par l'associé apporteur Monsieur Alexandre GAUTHIER avant le 31 décembre 2018.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- à apprécier la valeur des apports,
- à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée,
- et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

L'exécution de ma mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.
- Une conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Entités participant à l'opération

- Monsieur Alexandre GAUTHIER
né le 26 mars 1979 à BOULOGNE SUR MER (62200)
de nationalité française
demeurant : 2 bis rue du Thorin à MONTREUIL SUR MER (62170)
agissant en qualité d'apporteur
- La société « 2603 »
société par actions simplifiée
au capital de 829 750 euros
siège social : 2 bis rue du Thorin à MONTREUIL SUR MER (62170)
agissant en qualité de bénéficiaire des apports

1.2. Nature et objectifs de l'apport des titres

L'augmentation de capital en nature par voie d'apport des titres détenus par l'apporteur vise à développer la prise de participations au capital de petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance.

1.3. Description de l'apport en nature

1.3.A. Description de l'apport en nature

- Monsieur Alexandre GAUTHIER fait apport de 1 750 titres de la société « LA GRENOUILLERE »,
Société par actions simplifiée au capital de cent soixante mille quatre (160 004) euros, immatriculée au RCS de Boulogne sur mer sur le numéro 349 615 583 et dont le siège social est situé 19 rue de la Grenouillère à LA MADELEINE-SOUS-MONTREUIL (62170). L'actif net apporté s'élève à 827 750 euros.

Son capital social, constitué de 3 077 actions, est réparti comme suit :

- Monsieur Roland GAUTHIER : sept cent cinquante actions (750 actions)
 - Monsieur Alexandre GAUTHIER : mille sept cent cinquante actions (1 750 actions)
 - La S.A.S. « 2603 » : cinq cent soixante dix sept actions (577 actions)
- Total égal au nombre d'actions composant le capital social soit 3 077 actions

- Monsieur Alexandre GAUTHIER fait apport de 1 000 parts de la société « W.A.G.E. » ayant pour enseigne FROGGY'S TAVERN,
Société à responsabilité limitée au capital de vingt mille euros (20 000) euros, immatriculée au RCS de Boulogne sur mer sous le numéro 497 671 875 et dont le siège social est situé, 51 bis, place du Général de Gaulle à MONTREUIL SUR MER (62170). L'actif net apporté s'élève à 134 000 euros.

Son capital social, constitué de 2 000 parts sociales est réparti comme suit :

- 1 000 parts, portant les numéros de 1 à 1 000 détenues par la société MT08.
Ci 1000 parts
- 1 000 parts, portant les numéros de 1 001 à 2 000 détenues par Monsieur Alexandre GAUTHIER.
Ci 1000 parts
- Total égal au nombre de parts composant le capital social.
Soit 2000 parts

1.3.B. Evaluation de l'apport en nature

- *Titres de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE »*

L'évaluation a été établie sur la base d'une situation bilancielle au 31 mai 2018 et des documents comptables des deux dernières années.

Je me suis assuré qu'aucun événement n'était intervenu entre le 1^{er} juin 2018 et la date du présent rapport qui sont susceptibles de modifier de façon significative les comptes établis au 30 novembre 2017.

La méthode d'évaluation retenue repose sur une approche patrimoniale basée sur l'actif net corrigé de la société « LA GRENOUILLERE ».

- *Titres de la SARL « W.A.G.E »*

L'évaluation a été établie sur la base des documents comptables de la dernière année (exercice clos le 30 juin 2018).

Je me suis assuré qu'aucun événement n'était intervenu entre le 1^{er} juillet 2018 et la date du présent rapport qui sont susceptibles de modifier de façon significative les comptes établis au 30 juin 2018.

La méthode d'évaluation retenue repose sur une approche patrimoniale basée sur l'actif net corrigé de la société «W.A.G.E ».

1.4. Description de l'apport en nature

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à neuf cent soixante et un mille sept cent cinquante euros (961 750), il sera attribué à l'associé unique, Monsieur Alexandre GAUTHIER quatre vingt seize mille cent soixante quinze actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune numéroté de 201 à 96.375 entièrement libérées de la société S.A.S « 2603 » qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital et attribuées comme suit :

- Monsieur Alexandre GAUTHIER 96 175 actions

1.5. Aspects juridiques

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

La société bénéficiaire aura seule, droit aux dividendes attachés aux droits sociaux apportés si la décision de distribution intervient après la date d'entrée en jouissance, quelle que soit la date de mise en paiement de ces dividendes et l'exercice social auquel ils se rapportent.

2. Exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports

2.1. Les diligences

J'ai pris connaissance du contexte général et des modalités envisagées, pour la présente opération, tant d'un point de vue comptable et juridique.

Pour effectuer mes diligences, nous nous sommes notamment fait communiquer :

- les statuts de la S.A.S. « 2603 »,
- les statuts de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE »,
- les statuts de la S.A.R.L. « W.A.G.E. »,
- la situation bilantielle au 31 mai 2018 et les documents comptables des deux derniers exercices de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE »,
- les documents comptables des 2 derniers exercices de la S.A.R.L. « W.A.G.E. »
- le projet de contrat d'apport,
- la lettre d'affirmation reçue du dirigeant,
- L'acte de donation en pleine propriété en date du 12 juillet 2005 de Monsieur Roland GAUTHIER au profit de Monsieur Alexandre GAUTHIER avec interdiction d'aliéner.

Je me suis assuré, lors d'entretiens avec les conseils des sociétés concernées, qu'il n'y avait pas d'évènements postérieurs à la date de clôture susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

2.2. L'appréciation de la valeur des apports

Mon appréciation de la valeur des apports a consisté à analyser l'actif net comptable de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE » et de la S.A.R.L. « W.A.G.E »

- L'apport des titres de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE » et de la S.A.R.L. « W.A.G.E. » évalué sur la base d'une méthode communément admise au sein de la profession, l'actif net comptable corrigé à savoir :

Actif net comptable

- Fonds de commerce inscrit au bilan

+ Valorisation du fonds de commerce actuel sur la base d'un multiple de l'excédent brut d'exploitation

Le multiple que j'ai retenu est de 3,5 l'EBE pour la S.A.S. « LA GRENOUILLERE » et 3 l'EBE pour la S.A.R.L. « W.A.G.E. »

- Titres de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE » :

- Sur la base des documents comptables arrêtés au 30/11/2016, les valorisations aboutissent aux résultats suivants :

Actif net comptable = 518 147

EBE 314 275 x 3,5 = 1 099 962

Valeur historique du fonds de commerce – 274 408

Actif net corrigé de 1 343 701 soit une valeur unitaire de 436,69 € l'action.

Soit une valeur globale de 1 750 x 436,69 € = 764 207 €

- Sur la base des documents comptables arrêtés au 30/11/2017, les valorisations aboutissent aux résultats suivants :

Actif net comptable = 682 051

EBE 332 593,70 x 3,5 = 1 164 077

Valeur historique du fonds de commerce – 274 408

Actif net corrigé de 1 571 720 soit une valeur unitaire de 510,79 € l'action.

Soit une valeur globale de 1 750 x 510,79 € = 893 882 €

Dans cette approche, la valorisation des actions de la S.A.S. « LA GRENOUILLERE » se situe dans une fourchette de valeur comprise entre 764 207 € et 893 882 €. Si l'on prend la valeur moyenne soit 829 044 €, cette dernière demeure supérieure à la valeur de l'apport réalisé d'un montant de 827 750 €.

- Titres de la S.A.R.L. « W.A.G.E. » :

- Sur la base des documents comptables arrêtés au 30/06/2018, les valorisations aboutissent aux résultats suivants :

Actif net comptable = 96 978

EBE 57 839 x 3 = 173 517

Valeur historique du fonds de commerce Néant (création)

Actif net corrigé de 270 495 soit une valeur unitaire de 135,25 € l'action.

Soit une valeur globale de 1 000 x 135,25 € = 135 250 €

Dans cette approche, la valorisation des parts de la S.A.R.L. « W.A.G.E. » est supérieure à la valeur de l'apport réalisé d'un montant de 135 250 €.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou remboursement s'y rapportant
- pris connaissance de l'activité de la S.A.S. « 2603 » au regard des dernières liasses fiscales
- examiné l'évaluation mise en œuvre par les parties

L'apport de titre envisagé est effectué par Monsieur Alexandre GAUTHIER.

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété des titres apportés par Monsieur Alexandre GAUTHIER.

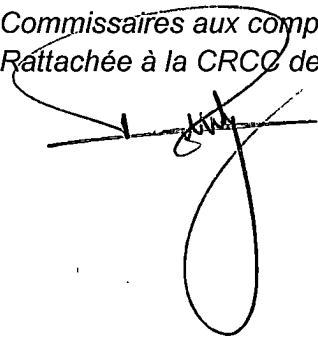
Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 961.750 € n'est pas surévaluée.

En conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature. Il n'existe aucun avantage en nature stipulé dans l'acte d'apport ou les statuts.

Fait à Saint-Martin-Boulogne,
Le 03 décembre 2018

Daniel PARENTY

*Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Parenty', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the bottom.